

Forêts et prairies abondent dans le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 français est implanté surtout en milieu rural. La part des espaces boisés et des prairies permanentes y est en moyenne plus élevée que sur le reste du territoire, les productions ovines y sont davantage développées. D'importants contrastes régionaux sont perceptibles, reflétant en partie les spécificités naturelles et agro-forestières variées des régions. Le réseau est proportionnellement plus étendu dans le Midi, en montagne et sur le littoral.

Riche de 4 régions biogéographiques, avec 61 % des habitats et près de 300 espèces d'intérêt communautaire, la France a une grande responsabilité dans la construction du réseau européen Natura 2000. Celle-ci résulte de l'application de deux directives communautaires et nécessite la désignation des zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux¹ » et des zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats² ». L'essentiel du réseau français était constitué en juin 2008, mais des ajustements ont lieu régulièrement. À cette date, la France comptait 371 ZPS et 1 334 sites d'importance communautaire (SIC, futures ZSC) dont les surfaces terrestres couvraient respectivement 42 789 km² soit 7,8 % du territoire et 46 145 km² soit 8,4 % du territoire. Selon ce ratio, la France se place ainsi respectivement aux 19^e et 23^e rangs des États membres européens, les ZPS représentant 10,5 % du territoire de l'Union et les SIC 13,3 %. Un même territoire pouvant être désigné à la fois en SIC et en ZPS, les surfaces terrestres des 1 705 sites Natura 2000 français couvrent 68 200 km², soit 12,4 % du territoire. L'outre-mer n'est pas concerné par ce réseau.

Un réseau présent dans toutes les régions, mais inégalement réparti

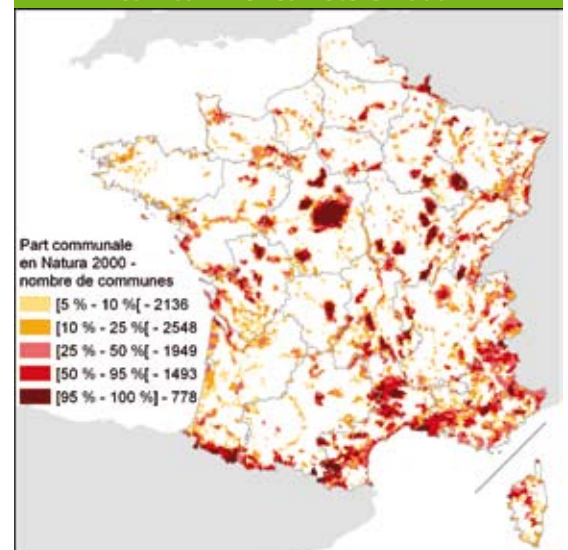
La localisation des sites Natura 2000 dépend principalement de la répartition des habitats et espèces d'intérêts communautaires. Elle se concentre avant tout sur les territoires pour lesquels la biodiversité est particulièrement riche et remarquable, tels que les zones de montagne, le littoral et la zone méditerranéenne. 8 % des surfaces Natura 2000 sont situées sur le littoral qui représente seulement 4 % du territoire. Les SIC et ZPS occupent respectivement 21 % et 15 % du territoire des communes littorales. Les zones de montagne et haute montagne accueillent 39 % des surfaces Natura 2000 alors qu'elles ne représentent qu'un quart du territoire métropolitain. Mais le niveau d'implication des acteurs locaux a pu également jouer un rôle dans la constitution du

réseau qui, en France, a été mis en place par voie contractuelle et non réglementaire.

Les régions Provence - Alpes - Côte d'Azur (Paca) et Languedoc-Roussillon sont celles qui ont la plus grande part de leur territoire compris dans le réseau Natura 2000 avec respectivement 31 % et 32 % de leur superficie désignée en SIC ou ZPS. À l'inverse, les régions Nord - Pas-de-Calais, Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Limousin sont les moins concernées.

Le réseau comprend environ 8 900 communes dites « communes Natura 2000 », c'est-à-dire ayant plus de 5 % de leur superficie concernée. Cela fait une commune française sur quatre, mais 58 % des communes littorales et 35 % des communes de montagne et haute montagne. 9 % d'entre elles sont presque intégralement couvertes par Natura 2000, c'est-à-dire pour plus de 95 % du territoire communal. Les trois quarts sont concernés par des SIC et un peu plus de la moitié par des ZPS. La région Paca est la seule où les « communes Natura 2000 » sont majoritaires (57 %). À l'opposé, la région Nord - Pas-de-Calais n'en compte que 6 %. La proportion régionale de « communes Natura 2000 » se situe généralement dans une fourchette de 12 à 38 %.

Les « communes Natura 2000 »



Source : SOeS d'après MEEDDM-MNHN, Natura 2000, juin 2007.
Limites administratives : ©IGN, GeoFLA®, 1999.

1 Directive du Conseil 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

2 Directive du Conseil 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Un Français sur quatre vit dans une « commune Natura 2000 » en 2006. Il s'agit en moyenne d'une commune de 1 713 habitants et d'assez faible densité. 83 % des surfaces Natura 2000 se situent dans des communes rurales.

Le littoral fait cependant exception : 55 % seulement des communes littorales du réseau sont rurales et un quart des « communes Natura 2000 » y ont une densité supérieure à 233 habitants/km². Natura 2000 se trouve, sur le littoral, dans un environnement nettement plus urbanisé. Cette convergence d'une pression démographique élevée et d'un réseau Natura 2000 bien développé crée des enjeux spécifiques.

Une forte présence des espaces boisés

La proportion d'espaces boisés³ (38 %) est plus forte au sein du réseau Natura 2000 que sur le reste du territoire (24 %).

Les contrastes régionaux sont marqués, mais ne traduisent pas nécessairement la part des espaces boisés dans l'occupation du territoire. Si le réseau Natura 2000 des régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes reflète le contexte local, peu forestier, celui des régions Centre, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais et Picardie montre une

spécificité forestière très nette. Ces régions se distinguent en effet, par rapport à la moyenne, à la fois par une proportion plus grande des forêts dans leurs sites Natura 2000 - jusqu'à 70 % pour la Picardie - et une part plus faible hors du réseau. À l'inverse, les forêts contribuent beaucoup moins au réseau Natura 2000 des régions Rhône-Alpes, Aquitaine, Paca et Corse, ainsi que sur le littoral ; sur ces territoires, il y a proportionnellement plus d'espaces boisés hors du réseau Natura 2000 qu'en son sein.

18 % des surfaces boisées métropolitaines sont en Natura 2000 contre 10 % des espaces non boisés. Ceci traduit une contribution importante des forestiers dans la constitution du réseau français. Les peupleraies de production sont également concernées avec 20 % des surfaces situées dans des sites Natura 2000, surtout en Poitou-Charentes. Mais ces espaces intensifs sont souvent moins diversifiés et entrent généralement en concurrence avec d'autres habitats humides à la biodiversité plus riche et aux enjeux patrimoniaux plus forts comme les prairies humides par exemple.

Des forêts majoritairement privées, mais une implication plus forte des forestiers publics

Dans les trois quarts des régions, les surfaces forestières Natura 2000 sont majoritairement privées. Les forêts publiques ne sont majoritaires que dans 5 régions : en Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Lorraine pour les forêts domaniales et en Alsace pour les forêts des collectivités.

Cependant la contribution des forêts publiques au réseau Natura 2000 est supérieure à celle des forêts privées, elle s'élève à 36 % de leur superficie pour les forêts domaniales métropolitaines, 22 % pour les forêts des collectivités locales et seulement 15 % pour les forêts privées françaises.

Les différences régionales sont fortes. Avec plus de la moitié de leurs surfaces en Natura 2000, les forêts domaniales sont très impliquées en Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Picardie et Île-de-France. Les collectivités se sont principalement investies dans les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes. Quant aux domaines privés, les proportions les plus élevées de surfaces incluses dans le réseau s'observent dans le Languedoc-Roussillon et la région Centre, avec pour cette dernière, la présence du plus grand site Natura 2000 français, la Sologne, territoire essentiellement boisé et privé.

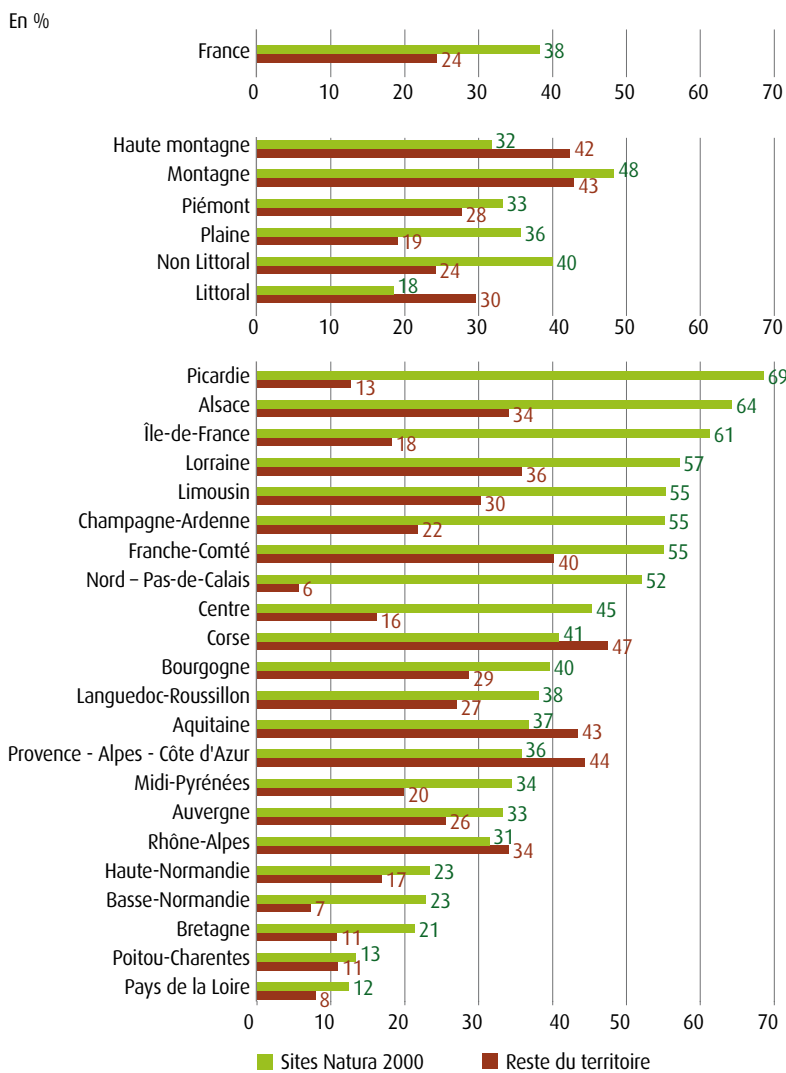
D'avantage de prairies permanentes dans les « communes Natura 2000 »

La part moyenne de la surface agricole utile (SAU) dans les communes du réseau Natura 2000 est de 38 % alors que la SAU concerne la moitié du territoire métropolitain, d'après le dernier Recensement général agricole disponible (RGA 2000).

Les jachères, zones refuges pour l'alimentation ou l'abri de nombreuses espèces, participent de manière significative au maintien de la biodiversité dans les espaces agricoles cultivés, notamment les plus intensifs. Elles couvrent 4,4 % de la SAU des « communes Natura 2000 », de 0,4 % dans le Limousin à 9,1 % dans le Centre.

Point positif dans un contexte général de recul prononcé des prairies en France, les prairies permanentes, dont le rôle est également important pour la biodiversité, sont plus

Part des surfaces boisées dans les sites Natura 2000



Source : SOeS d'après MEEDDM-MNHN, Natura 2000, juin 2007 et IFN, 2004-2006.

³ Futaies, taillis sous futaie et forêts ouvertes, hors peupleraies, taillis et landes.

Contribution des forêts privées et publiques au réseau Natura 2000

Territoire	Répartition des types de propriétés au sein des forêts Natura 2000			Part des surfaces forestières en Natura 2000 dans les		
	Surfaces domaniales (en %)	Surfaces des collectivités (en %)	Surfaces privées (en %)	forêts domaniales (en %)	forêts des collectivités (en %)	forêts privées (en %)
Poitou-Charentes	47	3	50	80	46	9
Languedoc-Roussillon	21	14	65	59	46	35
Picardie	58	9	33	55	39	9
Île-de-France	65	3	32	54	15	11
Alsace	41	44	15	48	24	16
Franche-Comté	13	40	47	47	16	20
Centre	14	1	85	43	20	37
Champagne-Ardenne	22	33	45	42	31	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	27	57	39	35	22
Corse	28	30	43	38	26	8
Nord - Pas-de-Calais	59	4	37	35	23	11
Midi-Pyrénées	19	17	64	35	18	11
Pays de la Loire	29	2	70	32	20	10
Basse-Normandie	31	3	66	31	31	17
Bourgogne	18	25	57	28	20	13
Lorraine	54	29	17	24	8	5
Auvergne	6	9	85	21	18	18
Rhône-Alpes	11	25	63	19	14	8
Aquitaine	4	33	63	13	47	6
Bretagne	10	7	83	11	26	6
Limousin	1	6	92	9	16	10
Haute-Normandie	29	2	69	5	4	5
France	21	20	59	36	22	15
Littoral	27	11	62	34	27	13
Non Littoral	21	20	59	36	22	15
Plaine	25	16	59	37	19	13
Piémont	12	19	69	20	14	11
Montagne	18	19	63	34	22	16
Haute montagne	15	40	44	44	36	27

Source : SOeS d'après MEEDDM-MNHN, Natura 2000, juin 2007 et IFN, 2004.

étendues au sein des communes du réseau Natura 2000. En effet, la part moyenne de la surface toujours en herbe (STH) dans la SAU des « communes Natura 2000 » est supérieure de 10 points à la part constatée dans les autres communes. Les différences les plus fortes entre les communes du réseau et les autres s'observent en Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Aquitaine, traduisant une hétérogénéité au sein de ces régions entre des zones agricoles ou forestières intensives et des secteurs agro-forestiers extensifs.

La proportion de prairies permanentes au sein des communes du réseau Natura 2000 est faible dans plusieurs régions d'agriculture intensive à vocation céréalière ou d'élevages hors sols comme la Picardie, l'Île-de-France, le Centre, le Poitou-Charentes et la Bretagne.

Les productions végétales des « communes Natura 2000 » reflètent des spécificités régionales

Le blé se place au premier rang des cultures présentes (en % de la SAU concernée) dans les « communes Natura 2000 » dans 10 régions et au deuxième rang dans 8 autres régions tandis que les fourrages occupent la première ou la deuxième place dans 13 régions. Ces deux productions sont les principales cultures présentes dans les « communes Natura 2000 », à l'image de l'ensemble du territoire métropolitain.

L'assolement moyen des communes du réseau Natura 2000, certes très variable d'une région à l'autre, n'est en réalité que le reflet de spécificités régionales marquées. On retrouve ainsi une part importante des céréales, le blé en tête, dans les « communes Natura 2000 » des régions de grandes cultures telles que l'Île-de-France, la Picardie et

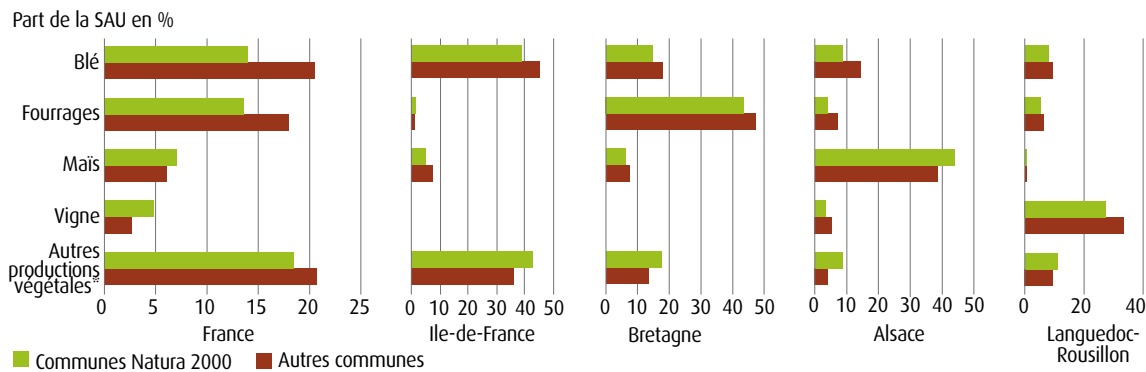
38 % des surfaces agricoles sont des prairies permanentes dans les communes Natura 2000

Territoire	Part de la SAU*		Part de la SAU en STH**	
	Communes Natura 2000 (en %)	Reste du territoire (en %)	Communes Natura 2000 (en %)	Reste du territoire (en %)
Corse	16	19	84,7	81,9
Auvergne	55	59	65,7	61,5
Limousin	38	53	62,7	60,9
Franche-Comté	35	44	57,5	53,2
Basse-Normandie	67	73	52,2	47,7
Rhône-Alpes	27	38	49,4	49,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21	23	47,9	42,9
Bourgogne	52	57	46,6	38,4
Midi-Pyrénées	36	56	46,0	25,2
Lorraine	39	50	44,2	40,6
Languedoc-Roussillon	31	41	43,4	35,9
Haute-Normandie	48	67	37,2	25,8
Aquitaine	26	40	35,9	19,6
Nord - Pas-de-Calais	35	69	34,0	20,7
Champagne-Ardenne	45	65	31,6	16,1
Pays de la Loire	56	71	31,5	20,1
Alsace	32	47	24,8	23,8
Picardie	44	72	17,2	11,8
Bretagne	50	65	13,5	10,1
Centre	44	67	11,7	9,5
Poitou-Charentes	65	68	11,3	12,2
Île-de-France	35	51	4,0	2,6
France	38	56	37,6	27,6
Littoral	29	35	31,8	22,5
Non Littoral	39	56	38,0	27,6
Plaine	45	61	25,3	20,4
Piémont	34	48	54,9	55,6
Montagne	32	39	73,8	67,6
Haute montagne	12	18	78,8	84,2

Note : * SAU = superficie agricole utile. ** STH = surface toujours en herbe.

Source : SOeS d'après MEEDDM-MNHN, Natura 2000, juin 2007 et MAP/SSP, RGA 2000.

Productions végétales des communes Natura 2000 et spécificités régionales



Note : * Surface toujours en herbe et jachères non comprises.

Source : SOeS d'après MEEDDM-MNHN, Natura 2000, juin 2007 et MAP/SSP, RGA 2000.

la région Centre. Les productions fourragères constituent la première culture en Bretagne, dans le Limousin et les Pays de la Loire. Le maïs occupe le premier rang dans les « communes Natura 2000 » d'Alsace et d'Aquitaine ; cette place est occupée par la vigne dans le Languedoc-Roussillon.

Si l'assolement des « communes Natura 2000 » est donc tributaire des orientations agricoles régionales, on constate néanmoins que la part de la SAU occupée par la culture du blé est toujours inférieure dans les communes du réseau sauf en Poitou-Charentes. Le blé n'occupe en moyenne que 14 % de la SAU dans ces communes contre 21 % sur le reste du territoire. C'est la différence la plus marquée et la plus constante entre les « communes Natura 2000 » et les autres. On note au contraire que la culture du maïs est légèrement plus présente dans les communes du réseau que dans les autres communes pour la plupart des régions.

Proportionnellement plus d'ovins et de chevaux dans les « communes Natura 2000 »

En ce qui concerne l'élevage, 20 % des unités gros bétails (UGB⁴) se situent en zones Natura 2000. Cette proportion atteint 41 % en Corse.

Les productions animales les mieux représentées dans ces communes sont les ovins et les équins (plus de 30 % du cheptel français dans ces communes), puis les caprins (près de 29 %) et les vaches allaitantes (un peu moins d'un quart des animaux). À l'opposé, les productions plus intensives et davantage hors sols sont légèrement moins représentées dans ces communes avec 13 % du cheptel porcin, 17 % des lapins et 18 % des volailles.

Méthodologie

Les résultats sont issus de traitements cartographiques et d'analyses statistiques qui s'appuient sur l'état d'avancement du réseau Natura 2000 en juin 2007 (toujours valide en juin 2008), les données les plus récentes (2006) du recensement de la population (Insee, 2008) ainsi que les dernières données disponibles de l'Inventaire forestier national (2004-2006) et du Recensement général agricole (2000). Seules les surfaces terrestres des sites Natura 2000 ont été considérées dans les traitements de données. Les

⁴ Unité employée pour compter ou agréger des effectifs d'animaux d'espèces différentes.

modifications récentes du réseau n'ont pas été prises en compte (ajustements à la marge en juillet 2008 du périmètre de quelques SIC et création d'une nouvelle ZPS ; désignation de sites marins à l'automne 2008).

Pour les analyses impliquant des données disponibles uniquement au niveau communal, seules les communes avec plus de 5 % de leur superficie couverte par Natura 2000 ont été retenues et qualifiées de « communes Natura 2000 ». Elles abritent 98 % des surfaces du réseau. Les communes rurales sont définies par défaut comme n'appartenant pas à une unité urbaine selon la nomenclature de l'Insee.

Bien qu'elles appartiennent à leur domaine privé, les forêts de l'État ou des collectivités ont été regroupées sous le terme de « forêts publiques » par opposition aux propriétaires privés.

Une fois validés par la Commission européenne, les SIC deviendront des zones spéciales de conservation. Ce processus est engagé pour la France, mais n'est pas encore achevé.

France's Natura 2000: abundant forests and permanent grass lands

France's Natura 2000 network covers, primarily, rural areas. The proportion of wooded areas and permanent grasslands is, on average, greater there than for the rest of the territory and sheep farming is more developed. Sharp regional contrasts are also discernible, partly reflecting the variety of natural and agro-forest features specific to the different regions. The network is, proportionally, more extensive in the south of the country and in the mountainous and coastal areas.

Pour en savoir plus :

- CGDD-SOeS, 2009. « La France vue par CORINE Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols », *Le point sur*, n° 10, avril 2009. 4 p.
- Ifen, 2007. « Le littoral, entre nature et artificialisation croissante », *Le 4 pages de l'Ifen*, n° 120, octobre 2007. 4 p.
- MEEDDM, Le portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Antoine Lévêque, SOeS.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

le point sur

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tél. : (33/0) 1 40 81 13 15
Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication : Bruno Trégouët
Rédacteur en chef : Françoise Nirascou
Coordination éditoriale : Corinne Boitard

Conception et réalisation : Chromatiques Éditions
Impression : Imprimerie Nouvelle, utilisant du papier issu de forêts durablement gérées.
ISSN : 2100-1634
Dépôt légal : juillet 2009